

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahors et Dép^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

Mors du Dép^t : — " 6 " 11 " 20 "

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Cahors : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	42 h. 36 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	42 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 3 Avril.

La Chambre a adopté la loi municipale telle qu'elle était revenue du Sénat. Aucune discussion n'a eu lieu, personne n'a songé à proposer le moindre amendement. On a compris sans doute que le débat était épuisé et qu'il était inutile de revenir sur certains points qui avaient été longuement discutés dans les précédentes délibérations.

On a bien fait, car le moment des élections approche et l'on ne pouvait retarder davantage le vote de la loi sans jeter la préoccupation dans les esprits.

Nous voudrions pouvoir parler du projet relatif à l'organisation municipale de la ville de Paris, mais malheureusement la séance de lundi a démontré qu'à la Chambre, comme dans les régions gouvernementales, on est indécis, et que l'on ne sait trop sur quel terrain se placer.

Nous ne parlerons du projet de la commission que pour mémoire. On sait le succès d'hilarité qu'a obtenu le facétieux rapport de M. Lechebonnier, mais en dehors de ce projet, il y a un certain nombre de contre-projets et d'amendements qui valent la peine d'être examinés.

Après avoir délibéré sur l'amendement de M. Ernest Lefèvre, la commission avait conclu à l'adoption du scrutin de liste par arrondissement, mais à condition que l'on maintiendrait, pour chaque arrondissement le chiffre de quatre conseillers municipaux. C'est-à-dire en d'autres termes, que la com-

mission repoussait le principe de la représentation proportionnelle demandée par le député de Paris.

Trois autres amendements établissant également le principe de la proportionnalité ont été successivement rejetés. Il semblait qu'il ne restât plus, après cela, qu'à voter sur le système de la commission ; quatre conseillers par arrondissement, élus, dans chaque arrondissement, au scrutin de liste. Mais il a surgi un amendement de M. Villain, proposant de donner à la ville de Paris quatre-vingts conseillers municipaux élus sur une liste unique. L'amendement a été pris en considération et renvoyé à la commission.

On se demande ce que la Chambre a voulu faire en prenant en considération un amendement qui est le comble de la fantaisie.

Voilà donc tout remis en question. Elle se trouve maintenant avec deux textes devant elle : amendement de M. Villain (liste unique de 80 noms) et projet de la commission (scrutin de liste par arrondissement, avec quatre conseillers à élire dans chaque arrondissement, sans égard au nombre des électeurs).

Une discussion importante vient de s'ouvrir à la Chambre, c'est celle de la loi sur le recrutement. L'accord est fait entre la commission et le ministre de la guerre, sur les points principaux qui avaient donné lieu à des divergences d'opinion. Le projet consacre, on le sait, la réduction du service à trois ans et l'obligation absolue du service

pour tous les citoyens. Le volontariat d'un an et les dispenses conditionnelles sont supprimés par le projet de la commission, qui n'admet que les dispenses à titre de soutien de famille. En particulier, les dispenses accordées jusqu'ici aux jeunes gens qui se vouent aux carrières libérales, sont abolies. La seule facilité accordée à ces jeunes gens par le projet de la commission pour l'accomplissement de leurs études est celle du retardement ou du sursis d'appel.

En exigeant l'incorporation totale du contingent, le projet supprime la distinction en deux portions existant aujourd'hui et, par suite, le tirage au sort, qui en est la conséquence.

Il existait entre le ministre de la guerre et la commission, des divergences d'opinion sur certains points de détail. Elles viennent d'être applanies. Il paraît en effet, que le ministre et le rapporteur de la commission M. Ballue, acceptent les modifications suivantes :

Article 24. — Modifier cet article de la manière suivante : « Il peut être accordé pour tout le département et par chaque classe, des sursis d'appel jusqu'à concurrence de 10 0/0 du nombre des jeunes gens reconnus propres au service militaire dans ladite classe. »

Article 32. — Modifier cet article de la manière suivante : « Le nombre des dispenses à titre de soutien de famille ne peut dépasser 3 0/0 du contingent à incorporer. Ces mêmes dispenses, en ce qui concerne les jeunes gens déjà incorporés, seront pro-

noncées conformément à la procédure qui suit : Les dispenses accordées dans ces conditions ne pourront excéder 3 0/0 du contingent départemental pour les jeunes gens ayant accompli leur première année de service, ni 2 0/0 du même contingent pour les jeunes gens comptant deux ans de service. »

Telle est l'économie de ce projet sur lequel tout a été dit. Les honorables députés qui vont être appelés à trancher la redoutable et épineuse question du service uniforme pour tous ont sans aucun doute leur opinion faite ; car ils ont pu étudier la question à fond et l'envisager sous toutes ses faces.

Le bruit de la retraite prochaine de M. de Bismarck continue à circuler dans les cercles politiques allemands. Le correspondant de la *Gazette de Francfort* lui écrit à ce sujet de Berlin :

« Il est maintenant hors de doute que le prince de Bismarck a demandé à être relevé des fonctions qu'il remplit dans le ministère prussien. L'empereur n'a pas encore pris de décision ; mais on considère comme certain qu'il donnera son assentiment. »

« Dans la réunion du Conseil des ministres qui a eu lieu après le retour du Chancelier à Berlin, il y a quinze jours, le prince de Bismarck a exprimé pour la première fois son intention, qui était tellement inattendue que les opinions des ministres touchant le but et la portée de cette résolution ont différé considérablement. »

« Une grande divergence de vues règne

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(26)

L'Hotellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

Mais le lieutenant ne frappa point. Son bras s'affaissa, inerte, le long de son corps. Ses jambes semblèrent près de se dérober sous lui. Il recula en regagnant son siège en vacillant comme un homme ivre.

— Sacrodioux ! murmura-t-il en s'affalant dessus, je crois que j'aurais mieux aimé douze balles françaises en pleine poitrine.

Puis, avec une amertume stridente :

— Monsieur le marquis des Armoises vous m'aviez sauvé la vie. J'ai épargné votre maîtresse. Nous sommes quittes.

Il y eut un silence effrayant ; Denise pleurait, l'officier se labourait la chair de sa main droite passée sous son uniforme dégradé.

Après un instant, il reprit avec effort :

— Ainsi, cet émigré était votre amant ?

La jeune fille sanglota :

— Frère, il m'avait promis que je serais sa femme.

Philippe froissa les papiers sur la table :

— Oui, je le sais, il le dit du moins dans cette lettre, où il m'avoue son crime et votre faute.

Denise redressa la tête :

— Celui que j'ai aimé ne peut mentir, déclara-t-elle à travers ses larmes ; qui le forçait à promettre, à revenir, à avouer ?...

Il y eut un moment de silence, fait d'accablement chez la sœur et de réflexion chez le frère.

Ensuite, ce dernier se parla à lui-même, du ton de l'homme qui cherche à se persuader :

— Certes, celui-là qui a exposé sa peau pour sauver celle d'un pauvre diable comme moi ne saurait être un traître, un parjure, un infâme... Eh bien, soit, je veux croire que M. des Armoises est revenu ici pour réparer le mal... Mais le moyen, maintenant, de lui rappeler sa promesse, de le sommer de la tenir et de l'y contraindre, au besoin ?... Il a disparu, et notre honte nous reste !...

Puis avec une explosion soudaine :

— Oh ! comment notre père ne t'a-t-il pas tué ?...

— Notre père a tout ignoré ; il est mort en me bénissant.

Philippe eut un soupir de soulagement.

Denise était toujours à ses genoux.

— Relevez-vous, commanda-t-il.

Elle essaya et ne put y parvenir, tellement les larmes l'aveuglaient et tant sa faiblesse était grande. En détournant les yeux, il lui tendit les mains pour l'aider. La malheureuse se précipita sur ses mains, malgré le mouvement qu'il fit pour les retirer ; elle les serra, les étroit, les cou-

vrit de ses pleurs qui coulaient, — chauds et abondants, — comme le sang d'une blessure. Le lieutenant sentit ses paupières battre et devenir humides. Il s'efforça de se dégager :

— Mon frère, oh ! mon frère, interrogea Denise avec un accent déchirant, ne serai-je donc jamais pardonnée !...

Il se fit un troisième silence, un de ces silences où la vie est décuplée pour la douleur comme pour la joie.

Puis d'une voix étranglée et à peine distincte : — Relève-toi, réitéra Philippe. Relève-toi. Tes sanglots me font mal.

Elle obéit, haletante. Il la fit asseoir d'un geste calme et doux. Ensuite, avec une grandeur paternelle :

— Aussi bien, je vous aime trop pour avoir la force de punir. Mais pour pardonner, j'ai besoin de connaître ce qui plaide en votre faveur. J'ai ici l'aveu du coupable : je veux avoir la confession de sa complice. — Parlez, poursuivit-il gravement. Ce n'est plus un juge qui vous écoute. C'est un frère qui a hâte de savoir quels droits vous restent encore à sa tendresse et à l'estime des honnêtes gens.

Et Denise commença, sans rien omettre et sans rien déguiser, le récit de cet éternel roman de la jeunesse et de l'amour dont la conclusion est toujours la même. Elle peignit en traits simples et touchants cette surprise du cœur où l'amour propre entra peut-être pour quelque chose chez une fille des champs, flattée de voir à ses pieds les fils de ses maîtres, rendu plus intéressant encore par le prestige du malheur et de la persécution. Elle dit tout, jusqu'à la naissance du triste

fruit de cet amour si brusquement interrompu par la proscription.

Ici, Philippe Hattier, qui avait écouté, sans rien manifester des sentiments qu'elle soulevait en lui, cette longue et lamentable histoire, — interrompit vivement sa sœur :

— Et l'enfant ? interrogea-t-il.

— L'enfant ?...

— J'imagine que le bon Dieu t'a fait la grâce de te le reprendre ?...

— Me le reprendre ?...

— Tu étais déjà bien assez punie : il n'a pas vécu n'est-ce pas ?...

— Pas vécu, mon enfant ?... Je ne comprends pas...

— Hé ! oui, continua Philippe, tu t'étonnes, et tu te révoltes de m'entendre parler ainsi. Tu ne peux t'expliquer ma joie en face de la mort de ce pauvre être, dont le seul crime a été de se présenter dans ce monde sans un laissez-passer délivré par la loi. Une mère qui perd son enfant, si petit qu'il soit, c'est terrible. Mais songes-y donc : cet enfant, c'était comme l'aveu — en chair et en os — d'une erreur que les gens ne pardonnent jamais... Son berceau, tu pouvais le cacher au fond de quelque endroit ignoré. Mais, une fois devenu grand, ce fils avait le droit de savoir qui était sa mère, de la chercher, de la trouver, et lui demander compte du mystère de sa naissance... Alors, c'était ton déshonneur, celui de notre père, le mien, publiquement affiché à tous les coins de rue, Quel scandale à Vittel, aux Armoises, partout ! Quel vacarme des langues déchainées ! Quels coups de griffes et de dents, sur toi, sur moi, sur le vieux qui dort là-bas au ci-

encore aujourd'hui au sujet de la signification de la démarche faite par le Chancelier de l'Empire. Beaucoup de personnes pensent que la retraite du prince de Bismarck ne sera pas de longue durée.

« On admet généralement que les différends que le Chancelier a avec M. de Puttkamer l'ont engagé à prendre une pareille décision. »

La Gazette de Cologne écrit de son côté que cette nouvelle que les journaux officieux n'ont pas démentie produit une vive émotion et est interprétée de différentes façons ; mais que l'on met en doute l'opinion d'après laquelle le prince de Bismarck songerait surtout à éviter d'assumer la responsabilité d'une trop grande condescendance vis-à-vis de la curie romaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} avril 1884.

M. Mercier, président de la commission municipale, expose que la commission a examiné l'amendement Villain et celui de M. Floquet et les repousse. La commission s'en tient à l'élection par arrondissement avec quatre conseillers par arrondissement, système qui a été défendu par le ministre de l'intérieur.

M. Anatole de la Forge dit qu'il est partisan de la proposition Villain et demande quel est le sentiment du ministre de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur répond que le système d'une liste unique s'écarte beaucoup trop de celui qui est actuellement en vigueur. C'est pour ce motif qu'un mois avant l'élection l'orateur ne peut admettre ce système.

L'amendement Villain est repoussé par 353 voix contre 116.

M. Floquet défend son amendement qui divise Paris en quatre grandes circonscriptions.

Notamment un nombre de conseillers proportionnel à leur population. Chaque circonscription élit un conseiller par 5,000 électeurs, plus un conseiller par fraction de 3,000 électeurs. Le total est de 83 conseillers municipaux.

A défaut du scrutin de liste, le scrutin par grandes sections est celui qui répond le mieux à l'expression même du suffrage universel.

L'amendement est adopté par 314 voix contre 181.

M. Cunéo d'Ornano dépose une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1879 qui fixe à Versailles le siège de l'assemblée nationale quand elle se réunit pour réviser la constitution. Adoption de plusieurs projets d'intérêt local. Adoption du projet relatif au canal de Givors.

Délibération sur la proposition portant approbation de la convention conclue avec le bey de Tunis.

M. Dubost défend le rapport et s'attache à démontrer que les ressources de la Tunisie suffiront dans un avenir prochain à assurer sa propre administration.

M. Le Prévot de Launay interrompant à plusieurs reprises est rappelé à l'ordre.

metière ! Si une chose pareille arrivait, j'arracherais mes épaulettes, je donnerais ma démission, je quitterais le pays, et j'irais me faire tuer dans quelque coin où l'on se bat.

Denise l'écoutait sans protester. Elle ne bougeait pas, mais on voyait, en quelque sorte, le déchirement intérieur de sa poitrine, — et les deux larmes qui tremblaient au bord de sa paupière devaient être du feu liquide.

A la fin, elle parut prendre une grande résolution. Elle se leva, alla à la fenêtre ouverte, tira de la poche de son tablier l'une des deux lettres qu'elle relisait devant Florence Arnould, au commencement de la soirée, — celle qui portait le timbre de Valencourt par Chaumont, — la déchira en petits morceaux, et sema au vent ces morceaux qui s'éparpillèrent à travers le parc.

— Que fais-tu ? questionna son frère.

— Rien : un papier sans importance...

Ensuite, elle revint vers le lieutenant.

Ses deux mains frémissantes s'appuyèrent sur celui-ci, et d'une voix beaucoup plus ferme qu'on n'eût pu le penser à voir l'espèce d'agonie empreinte sur sa figure :

— Rassurez-vous, Philippe, dit-elle, vous pouvez marcher la tête haute. L'enfant n'est plus et notre bien-aimé père ne sera point dérangé dans le repos éternel.

Hattier respira bruyamment.

— Mieux vaut, murmura-t-il, un ange de plus au paradis qu'un enfant sans nom sur la terre.

Il prit sur la table la missive du marquis, l'alluma à la lampe et la jeta dans le foyer où elle acheva de se consumer. Puis il reprit :

SÉNAT

Séance du 1^{er} avril 1884.

M. Félix Faure dépose le crédit de 3.300.000 fr. pour le chemin de fer du Sénégal.

Discussion de l'interpellation de M. de Gavardie sur la nomination d'une directrice d'école publique.

M. de Gavardie dit qu'il a écrit plusieurs fois au sujet de cette affaire au ministre de l'instruction publique et qu'il n'a pas reçu de réponse.

Il demande au gouvernement pourquoi le 15 février 1883 on a nommé à une seule commune une institutrice qui n'avait pas le brevet de capacité exigé par la loi de 1881.

M. Durand dit que la directrice de l'école maternelle de Cap-Breton n'a pas le certificat d'aptitude, mais qu'elle a le brevet de capacité pour l'enseignement primaire. M. de Gavardie se plaint donc que la directrice soit trop instruite.

M. de Gavardie dit que cela est inadmissible que le brevet de capacité ne peut valoir le certificat d'aptitude.

M. Durand dit que l'institutrice qui a le brevet de capacité touche une prime annuelle de 400 fr., que les matières des deux examens sont les mêmes seulement elles sont moins développées pour le certificat d'aptitude.

M. Chesnelong ne conteste pas la théorie du sous-secrétaire d'Etat, il demande seulement qu'elle soit appliquée aux écoles libres aussi bien qu'aux écoles publiques.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat dit que le gouvernement n'a pas deux poids et deux mesures.

L'incident est clos.

Discussion du projet relatif à l'aliénation des diamants de la couronne

Sur la demande de M. Hébrard le projet est retiré de l'ordre du jour.

Deuxième délibération sur la proposition de M. Bérenger concernant les moyens de combattre la récidive.

Tous les articles sont adoptés avec quelques modifications.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération sur le projet ayant pour objet, déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Beni-Mansour.

Informations

LES PRINCES D'ORLÉANS

M. le duc d'Aumale va mieux.

M. le duc de Chartres vient d'arriver à Paris.

Le comte de Paris est attendu accompagnant le corps du duc d'Albany.

On a beaucoup remarqué l'affabilité avec laquelle le comte s'est entretenu avec le prince de Galles.

AU TONKIN

Un télégramme du général Millot annonce que les pluies ont commencé au Tonkin. D'après nos informations particulières, les pluies ne sauraient être un obstacle pour la prise de Hong-Hoa, qui aura lieu le 7 ou au plus tard le 8 avril.

C'est ta fortune qui flambe, ma pauvre Denise.

— Ma fortune ?

— M. des Armoises t'instituait là-dedans légataire universelle de tout ce qu'il possède.

La jeune femme eut un geste d'insouciance.

Philippe continua :

— On se serait demandé le motif d'une pareille libéralité, — et de suppositions en suppositions... Restons pauvres pour rester honorés... Désormais, ton secret n'appartient plus qu'à nous.

Elle essaya de s'accrocher à une illusion, à une espérance, comme le malheureux que se noie cherche à se retenir à la branche qui pend au-dessus du courant...

— Pourtant, s'informa-t-elle, si Gaston revenait ?

L'officier secoua la tête :

— Sois forte, ma Denise, dit-il... Tu es fille et sœur de soldat. Le marquis ne reviendra pas.

— Et pourquoi cela, mon Dieu ?

— Parce que ce coin de terre lorraine est plein d'embûches et d'abîmes ; parce que les scélérats auxquels je viens donner la chasse ont recommencé leurs prouesses ; parce qu'il n'y a, enfin, qu'une dizaine de lieues de Charmes à Vittel, et qu'on ne met pas huit jours pour faire dix lieues.

Ces paroles entraient comme un glaive dans le cœur de Denise.

Le lieutenant reprit :

— Le marquis m'a écrit ceci : « Si votre sœur ou vous ne m'avez pas revu avant que ces papiers vous soient remis par notre hôte de la Poste, à qui je les confie, c'est que j'aurai rencontré le malheur sur ma route. » Or, je reconnais assez

EN ANGLETERRE

La nouvelle de la mort du duc d'Albany a produit une profonde impression. La cérémonie, présidée par le prince de Galles, aura un caractère privé à Cannes. Le corps partira demain.

Le prince de Galles a été reçu hier avec les honneurs militaires ; le comte de Paris l'attendait à la gare et les deux princes se sont embrassés.

M. Alfred Naquet a communiqué à un journal du matin une lettre politique écrite à lui par Gambetta en 1881.

Gambetta dit que la Constitution présente est boiteuse, mais qu'il n'en fait pas moins la respecter. Quand le moment sera venu de la réformer, c'est à en « graisser les ressorts. » Il se prononce en termes assez vifs contre l'état du Président, réduit au rôle de machine à signer quelque chose comme un « porc à l'engrais » On voit que Gambetta songeait à sa présidence future. Il voulait aussi un général en chef des armées de la République.

Eofin il demandait une répression impitoyable contre les délits de parole, de presse et réunion.

La République française, qui n'est pas polie, accuse M. Naquet d'avoir fabriqué cette lettre.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Republicain du Lot* :

Nous aimons à penser que le 14 avril, qui restera mémorable à jamais, Cahors, ne comptera que de bons citoyens et que les « rancunes et les inimitiés » personnelles *mêmes les plus légitimes* (?) seront mises de côté.

Agir autrement serait plus qu'une faute, ce serait une défection.

Il nous est parvenu certains bruits fâcheux et des plus regrettables, lesquels, s'ils venaient à se réaliser, auraient pour première conséquence d'imprimer une tache au bon renom de Cahors, patrie de Gambetta.

Assouvir une rancune personnelle sans se demander si les éclaboussures n'atteindraient pas et ne déshonoreraient pas la fête elle-même serait épouvantable et nous nous refusons à croire qu'il puisse exister dans notre ville des hommes au cœur assez léger pour assumer une aussi lourde responsabilité.

Nous ne partageons pas les effarements du *Republicain*. Toute explosion du dépit de quelques envieux, si elle était possible, n'atteindrait que ses auteurs et les couvrirait de ridicule.

Les fêtes du 14 avril ne seraient pas complètes sans la distribution de quelques croix d'honneur. On parle déjà des personnalités locales qui vont recevoir cette distinction tantenviée à juste titre, et

l'homme et le gentilhomme, pour ne pas douter un instant que, s'il n'est pas arrivé avant moi aux Armoises, c'est qu'il aura été frappé en chemin par le malheur qu'il redoutait...

— Mon frère !

— Et ce malheur n'est autre que le couteau ou la balle de ces misérables qui, jusqu'à présent, ont échappé à toutes les recherches...

— Vous croiriez ?...

— J'en suis sûr : le marquis Gaston aura été assassiné. Où, et par qui ? C'est ce que j'ignore, mais ce que je découvrirai, quand je devrais laisser mes os dans ce pourchas !...

Il ajouta en baissant la voix :

— D'ailleurs, nous tenons une piste...

— Une piste ?

— Une piste qui nous conduira à la tanière où se tiennent ces loups et ces renards...

— Oh ! mon rêve ! mon rêve ! murmura la jeune, devant les yeux de laquelle repassait, effrayante, la vision dont nous l'avons entendue entretenir la Benjamine.

Philippe poursuivit :

— C'est l'histoire de la bouteille à l'encre... Mais nous y verrons clair, à la fin, M. de Bernécourt et moi : M. de Bernécourt, le directeur du jury d'accusation au parquet d'Epinal... Un rude débrouillard, sacrodioux !...

— Ah !... balbutia Denise, qui écoutait à peine.

— Ce n'est pas la première fois, continua le lieutenant, que Dieu se sera servi de la main d'un innocent pour confondre et punir le crime... Par exemple, il faut attendre, attendre que Dieu ait rendu à cet innocent la raison avec la santé...

nous constatons avec plaisir que ces choix ne sont contestés par aucun de ceux qui, mettant de côté leur intérêt personnel, ne se préoccupent que du talent, du caractère, ou des services rendus.

Est-il, par exemple, possible à tous ceux qui veulent raisonner, de ne pas reconnaître, depuis l'administration de M. Sirech, la ville est en train de se transformer ? que chaque jour, malgré une guerre sourde, occulte que des ennemis acharnés font à la municipalité, c'est un projet nouveau que l'on met à exécution ; une voie que l'on perce ; un emprunt que l'on émet avec succès ; une activité dévorante, en un mot, que le Maire déploie dans l'intérêt de la cité, en même temps qu'une compétence dont bien peu seraient capables ?

On sait bien d'où partent toutes ces manœuvres occultes dont le but est de fermer les yeux de la population sur tous les faits accomplis, toutes les améliorations réalisées.

Qu'on nous dise combien d'hommes auraient été capables de mener à fin cette œuvre grandiose du Monument Gambetta, dont la réalisation semblait un rêve pour tous ; qu'à Paris on taxait d'utopie et qui, à jour fixe, en moins d'un an, va nous procurer cette fête mémorable qui attirera sur Cahors les yeux du monde entier ?

Et cette poignée de jaloux et d'incapables qui ourdisent leur trame, percée à jour, contre un homme qui a fait tant pour notre cité, croit-elle faire donner le change à l'immense majorité de la population saine, intelligente, qui rit de leurs menées et ne tient compte que des faits éclatants qui signalent la municipalité actuelle ?

Allons-donc ! Chacun sait que la haine et la calomnie sont en raison directe du mérite de celui qu'elles poursuivent.

En attaquant sans trêve l'honorable Maire de Cahors, on l'exalte et on le rend plus digne encore de la haute distinction dont il va être l'objet de la part du Gouvernement.

C'est ce que les fortes têtes qui essaient de saper l'administration municipale, ne savent même pas comprendre.

Dans une conversation fantaisiste avec M. le grand chancelier de la Légion d'honneur — rien que cela ! — le correspondant anonyme du *Reveil du Lot* met dans la bouche du général cette tirade classique :

« Ainsi que la femme de César un futur légionnaire ne doit même pas être suspecté. J'ai pour devoir sacré de refuser passage à quiconque ne s'est pas lavé d'un outrage.

Nous posons cette simple question à notre confrère : Le plus grand outrage de l'époque n'est-il point M. Gambetta ? Or, M. Gambetta a-t-il songé un seul instant à relever l'injure, l'outrage, la calomnie ?

La jeune fille toucha son front du doigt :

— Excusez-moi, fit-elle. Ma pauvre tête est lasse, — et je ne saisis pas...

— Je le crois, parbleu ! bien, que tu ne saisis pas !... je ne m'explique qu'à moitié... Dame ! quand on a promis de se taire...

Denise répéta machinalement.

— Se taire ?

— L'affaire n'a chance de réussir qu'à ce prix. J'ai peut-être déjà trop bavardé. Ne raconte-t-on pas que les brigands en question ont des oreilles dans tous les murs ?...

Puis, se penchant vers sa sœur, le lieutenant conclut confidentiellement :

— Qu'il te suffise de savoir que, quand on s'est demandé, — là-bas, au parquet, — où l'on transporterait l'innocent dont il s'agit, pour le cacher à tous les yeux jusqu'au moment où il conviendrait de l'exhiber, et à quels soins on le confierait pour achever de le rétablir, j'ai offert cette maison et je t'ai proposée au citoyen Bernécourt. Celui-ci a accepté, — et sitôt qu'on pourra voiturer sans danger le pauvre cher petit malade.

Il s'interrompit brusquement :

— Sacrodioux ! c'est le jour qui se lève !... Nous avons jase toute la nuit !... Il est vrai que nous avions tant de choses à nous dire !...

Ses sourcils se froncèrent ; il tordit sa moustache et grommela entre ses dents :

— Tant de choses dont j'étais si loin de me douter que nous avions à causer !...

PAUL MAHALIN

(A suivre).

Non, il a méprisé tout cela ; il a bien fait. On se rapetisse en se déclarant atteint par tout ce qui grouille de haines et de jalousies, dans les bas-fonds.

Eh bien ! le Réveil du Lot croit-il que si Gambetta avait voulu être proposé pour la croix, le grand chancelier aurait répondu par la belle phrase cicéronienne qu'il met aujourd'hui dans sa bouche ?

Une foule de personnalités politiques et artistiques ont accepté l'invitation de M. le Maire de Cahors et assisteront aux fêtes du 14 avril.

On cite parmi ces dernières, M. Falguières, auteur du monument Gambetta, M. Maréchal peintre renommé, dont le tableau « Gambetta au travail » a été acheté par le Conseil général du Lot, M. Coquelin aîné de la Comédie française, Boudouresque de l'Opéra, etc., etc.

Le programme des fêtes s'élabore péniblement ; on n'en connaît encore que quelques lambeaux informes et nous regrettons qu'il ne nous soit pas permis de satisfaire plus amplement à cette heure la curiosité de nos lecteurs.

Voici les principales phases de la première journée :

Le matin du 14 avril, après les réceptions officielles, déjeuner à la Préfecture.

— Dans l'après-midi, inauguration du monument.

— A 7 heures, banquet officiel.

— A dix heures du soir, réception ouverte à la Préfecture.

Aucune invitation ne sera envoyée. Les dames seront admises. M. le Préfet du Lot et Madame Graux seront reconnaissants envers toutes les personnes qui voudront bien leur faire l'honneur de venir à cette réception.

Inauguration

DU CHEMIN DE FER DE CAHORS A MONTAUBAN.

La Compagnie d'Orléans a soumis au ministre des travaux publics l'horaire du train d'inauguration de la nouvelle ligne qui a été accepté.

Le ministre partira de Paris le samedi matin pour arriver à Cahors, le même jour, à 10 h. du soir.

Le départ de Cahors aura lieu le treize avril, à une heure de l'après-midi.

On arrivera à Montauban à 4 h. 45 m.

MM. Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat ; Centre, directeur des chemins de fer et un attaché au cabinet, accompagneront le ministre.

On a commencé hier au soir la pose de la statue de Gambetta au milieu d'une grande affluence de curieux. Ce matin notre grand compatriote était sur son piédestal, et on n'entendait dans la foule qu'un long cri d'admiration pour l'œuvre grandiose du célèbre sculpteur M. Falguières.

LE MONUMENT GAMBETTA

Paris, 2 avril.

Le ministère a déjà retenu le train spécial pour Cahors. Il partira de la gare d'Orléans le 12 avril.

Les ministres inaugureront, le 13, la ligne de Brive à Montauban (par Cahors).

La cérémonie se fera le 14.

MM. Waldeck-Rousseau, Campenon, Brisson, le préfet du Lot, le maire de Cahors, parleront à l'inauguration.

M. Ferry parlera au banquet.

Les élèves du Lycée se sont cotisés spontanément et ont réuni une somme de près de 200 francs pour apporter une couronne au monument de Gambetta. Cette couronne, de fleurs naturelles, a été commandée à Nice.

Nous venons d'apprendre une bien triste nouvelle :

Notre compatriote, M. Sarrazin, de Cahors, aide-major au 4^e régiment d'infanterie de marine, vient de succomber, à Toulouse, aux suites d'une terrible maladie qu'il avait contractée aux colonies.

Nous nous associons de tout cœur au deuil cruel qui frappe l'infortunée famille de notre regretté compatriote.

M. Sarrazin avait fait toutes ses études au lycée de Cahors.

Notre compatriote M. Gustave Pagès du Port, avocat à Paris, fils de l'ancien et regretté

député du Lot, a été admis au rang des membres de la « Société bibliographique. »

Notre compatriote M. Toulza, chef de bataillon de génie à Angoulême, a été admis en activité hors cadres pour être affecté au service d'Etat-Major et nommé à un emploi de son grade à l'Etat-Major du 12^e corps d'armée.

M. le général Goyon-Vernier, commandant la 33^e division d'infanterie, a été désigné pour procéder, cette année, à l'inspection générale du 7^e de ligne.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DU LOT

Le bureau de la Société de pharmacie du Lot, engage MM. les pharmaciens qui se trouveront à Cahors le 14 avril, de se joindre à lui pour faire une démarche auprès des sénateurs et des députés du Lot, pour les intéresser à la loi sur l'exercice de la pharmacie qui doit passer prochainement à la Chambre.

La réunion se fera au domicile du secrétaire-adjoint.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE (MAI 1884).

Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'archéologie, tiendra cette année sa cinquante-unième session dans le département de l'Ariège.

Cette session s'ouvrira le vendredi 23 mai, à Pamiers, et sera close le vendredi 30 mai, à Saint-Girons.

Le Congrès visitera les monuments les plus curieux, situés sur les divers points du département et tiendra des séances à Foix, à Pamiers et à St-Girons.

CONCOURS RÉGIONAL DE RODEZ

A l'occasion du Concours régional qui se tiendra cette année à Rodez et auquel le Tarn-et-Garonne est appelé à prendre part, les jeunes gens de Rodez ont organisé une cavalcade qui promet d'être fort belle.

LA GELÉE DU 26 MARS.

Le printemps de 1884 a mal commencé pour l'agriculture de la région du Midi. Le 26 mars, une gelée a compromis, dans les départements de l'Hérault et de l'Aude, les récoltes dont les apparences étaient splendides.

Dans la plaine de Coursan (Aude), on peut estimer la perte à un tiers de la récolte. Seules, les vignes qui sont encore submergées (et c'est le petit nombre) qui ont peu de mal. Par suite de la température fort douce qui a régné cet hiver, les bourgeons avaient atteint une longueur variant de 5 à 10 centimètres. Ceux-là ont été complètement gelés, surtout dans les vignes travaillées de fraîche date.

A Lézignan, la gelée a tué les vignes fraîchement travaillées dans certains bas-fonds des environs. A Luc-sur-Orbieu, les premières taillées sont en partie gelées.

L'arrondissement de Limoux a été particulièrement éprouvé.

Dans l'Hérault, la récolte d'amandes est à peu près perdue, la plupart des arbres à noyaux (abricotiers, pêchers, cerisiers, etc.) sont largement atteints aussi. La vigne, relativement plus épargnée que les produits maraîchers, n'en a pas moins été sérieusement endommagée sur bien des points.

On nous cite la plaine de Nézignan-l'Evêque, la vallée de Libron comme ayant été plus fortement endommagées. Dans ces parages, à Coussergues notamment, des travaux de fumure ont été interrompus, afin de ne pas activer l'action du froid par l'humidité du sol fraîchement ameubli.

Dans l'Aude comme dans l'Hérault, la gelée s'est fait sentir d'une façon tout à fait inégale, atteignant fortement tel vignoble et épargnant le vignoble voisin, sans cause appréciable de cette irrégularité.

La République, de Brive, dit que la gendarmerie de Joillac a découvert au village de Saillant, commune de Voutezac (Corrèze), dans la demeure d'un nommé Richard, une fabrique clandestine de dynamite. Elle a saisi plusieurs cartouches, une certaine quantité d'acide nitrique et de glycérine. Le sieur Richard a jugé prudent de disparaître et n'a pu être arrêté.

ÉVASION

Samedi matin, vers les cinq heures, deux dis-

ciplinaires du dépôt du Château-d'Oléron se sont évadés en escaladant, au moyen de cordes, les murs de la citadelle, hauts d'au moins quinze mètres.

Aussitôt l'alarme donnée, une escouade de soldats d'infanterie de marine fut envoyée à la poursuite des foyards qu'on atteignit à Saint-Trojan, au moment où ils s'embarquaient sur un canot pour gagner le continent.

UN ENFANT SANS BRAS NI JAMBES

La Enciclopedia medico-farmacologica nous apprend que l'on peut voir actuellement à Madrid un cas tératologique qui fait l'étonnement de tous les professeurs et de tous les élèves de la Faculté de médecine. C'est une petite fille de cinq mois, venue au monde sans bras ni jambes. Les cavités thoraciques et abdominales sont parfaitement conformées, mais l'absence des extrémités supérieures et inférieures en fait une masse de chair surmontée d'une tête. Au moment de la naissance, on doutait que l'enfant pût vivre. Aujourd'hui il paraît prouvé qu'elle peut se développer telle qu'elle. Elle tète très bien. Les premières dents sont sorties, elle pleure ou rit selon les impressions particulières à cette époque de la première enfance.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J. MORVAND

Spectacle du jeudi 3 avril 1884

LES SUITES D'UN 1^{er} LIT

Comédie Vaudeville en 1 acte

Les Dragons de Villars

Opéra comique en 3 actes.

BOURSE. — Cours au 3 avril.

3 0/0	76 50
3 0/0 amortissable (ancien)	77 55
3 0/0 id. 1884	00 00
1/2 0/0 ancien	103 75
1/2 0/0 1883	107 87 1/2
Dernier cours du 2 avril.	
Actions Orléans	1,342 50
Actions Lyon	1,260 00
Obligations Orléans 3 0/0	363 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	300 00
Obligations Lombardes (jouissance	296 25
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	327 75

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 13. (27 mars 1884). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Une réforme dans la vente des engrais industriels. L. Grandjean. — Conseil supérieur de l'agriculture. — Rapport de la commission relative à la répression des fraudes dans le commerce des engrais. — Le stud-book percheron. Eug. Gayot. — Revue étrangère. — Session du Landes economie collegium à Berlin. Eug. Marie. — L'enseignement de la pisciculture. A. Larbalétrier. — La race de Houdan. A. Lesne. — Hygiène des dents. Dr Hector George. — Le canal du Rhône. — Conférence de M. A. Dumont. Th. Petit. — Le sorgho sucré haïf du Minnesota. A. Lesne. — Destruction de la colapse des luzernes. Alex. Vitalis. — Un instrument à construire. J. de Lamothe. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la bourse. — Gravures noires : (Fig. 28). Coq de Houdan. — (Fig. 29). Poule de Houdan. — (Fig. 30). Tête de coq de Houdan.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. Journal universel d'électricité. — Bureaux 51 rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 29 mars 1884. — Les récents progrès dans les machines dynamo-électriques ; Aug. Guerout. — Orage et coups de foudre en fragments globulaires observés à Amiens ; C. Decharme. — Sur la direction des courants dans un circuit fermé passant devant un pôle magnétique (2^e article) ; F. Gerdard. — Revue de l'exposition de Vienne : Application de l'électricité aux chemins de fer ; F. Sartiaux. — Les machines à vapeur rapides (4^e article) ; G. Richard. — Chronique de l'étranger ; Angletarre ; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité. — Disposition téléphonique à dérivation magnétique. — Action des effluves électriques sur l'oxygène et l'azote en présence du chlore, par MM. Haute-feuille et Chapuis. — Action de deux parties consécutives d'un même courant, par M. A. Buguet. — Correspondance : lettre de M. Girardo Badia. — Faits divers.

ST-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du n^o 17. (27 mars 1884). — Le Chemin du Bois aux Loups (Tante Nicolle). — Les étonnements de Catherine (S. N.). — Mont Salvage (S. Blandy). — Ilias (J. Protche de Viville). — La Boîte aux Lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Lobrichon, A. L. Clément, B. de Monvel, A. Sandoz, A. Poirson, Gaillard, etc. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA VIE MILITAIRE. Journal illustré de l'armée, 4, Cité Rougemont, à Paris. — Sommaire du numéro 13. — Cette élégante publication, que nous

recommandons vivement à nos lecteurs, continue dans le numéro de cette semaine « L'Héritage », roman inédit, spécialement écrit pour la Vie Militaire, par Guy de Maupassant. Nous y remarquons les dessins de Lunel, Caran d'Ache, Turet-Boguet, Couturier, qui rivalisent de talent dans leurs illustrations des spirituelles chroniques de Ghérard, Valréas, Folargon, Hix et Blendard. — Conditions d'abonnement : Un an, 30 fr. ; six mois, 16 fr. ; trois mois, 8 fr. 50. Etranger le port en sus.

Des conditions spéciales sont faites à MM. les officiers de l'active, de la réserve, de la territoriale, ainsi qu'à MM. les officiers en retraite qui s'abonnent directement, sans passer par l'intermédiaire des courtiers.

AVIS

M. Audouard, chirurgien-dentiste, qui est à Cahors tous les mois du 1^{er} au 5, Chât des Bains, ne s'y rendra le mois d'avril, que du 10 au 15.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GUSTAVE CLAUDIN LOUIS FIGUIER
MES SOUVENIRS L'ANNÉE SCIENTIFIQUE
Père DIDON HENRI GERVILLE
Les Allemands FOLLE AVOINE
EMILE ZOLA
La Joie de Vivre.

A nos lecteurs

On nous demande de tous côtés où se trouve le dépôt de la *Lotion Régénératrice du D^r Saïdi* qui obtient chaque jour un si grand succès pour arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et rendre la chevelure souple, abondante et soyeuse. Nous rappelons que ce précieux produit, qui ne se vend que 3 fr. le flacon, se trouve à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

Ecoutez votre femme. — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies : un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés dans le sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital, à Lille : aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la *Tisane Américaine des Shakers*, et les *Pilules*. Chose incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison au grand étonnement de sa famille. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r DOMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acide Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

MAISON A. COURBEBEBAISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT
ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS
OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884

VIGNES AMÉRICAINES CHÊNES TRUFFIERS

PÉPINIÈRES SÉQUELA

Près le Pont Valentré, à Cahors

M. SÉQUELA a l'honneur d'offrir à ses clients des boutures de Riparias tomenteux et glabres premier choix, au prix de 3 francs le cent; ces boutures proviennent de ses pépinières de l'Angle et sont acclimatées à nos terrains. — Il a, comme par le passé, un très beau choix d'arbres fruitiers et d'agrément, et entre autres une grande quantité de pruniers d'Agen, qu'il livre à 50 francs le cent.

NOTA. — L'Établissement ci-devant près l'Hospice, a été transféré près le Pont Valentré.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la Boîte 1/75; demi-Boîte 1 fr. So méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT

Dépôts à Cahors : pharmacie Escrouzailles et toutes les pharmacies.

Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

A VENDRE

A UN PRIX TRÈS MODÉRÉ

Ensemble ou séparément :

- 1° Un Briark;
- 2° Une paire de Harnais complets;
- 3° Une paire de Colliers;
- 4° Une belle paire de Couverture de cheval.

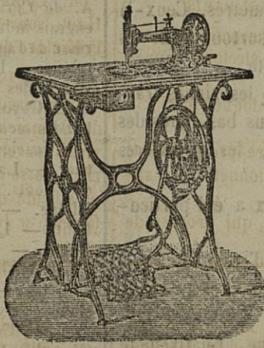
Le tout pour ainsi dire neuf.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. CARAYON, sellier, Boulevard Sud, à Cahors.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les

PILULES au GELSEMIUM

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs.

Exiger sur chaque étui la Signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

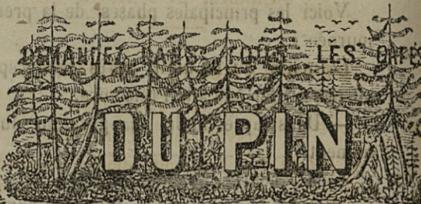
Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP^{te} INT^l 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières

LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR

NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

MAISON J. HERMANN-LACHAPELLE

J. BOULET & C^{ie}, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS

ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

DICIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 30 par la poste.

TABLÉAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10

par la poste.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires la Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES